

**Compte rendu  
du Conseil des Études  
et de la Vie Universitaire  
du Jeudi 24 Octobre 1996**

**Les décisions**

- Approbation du compte rendu du 27 juin 1996
- Démarche, structure et calendrier d'implantation d'APOGÉE

**Informations sur la rentrée Universitaire**

Monsieur Petit présente le point sur la rentrée.

- Le flux d'entrée en premier cycle, formation initiale, est en baisse de 11% par rapport à l'année précédente (2725 nouveaux entrants contre 3070 en 1995/1996). Monsieur Petit avance comme explications à cette baisse des causes démographiques et l'ouverture de nouvelles filières dans les Universités environnantes (notamment AES à Cambrai).
- Le nombre d'inscrits est en augmentation régulière de 1993 à 1995. Il faudra attendre le 15 novembre et la clôture des inscriptions pour vérifier si cette tendance se confirme en 1996.
- Les modalités de contrôle de connaissances dans les différents instituts ne font l'objet d'aucune modification pour cette année.

**Bilan du précédent contrat quadriennal et préparation du projet  
d'établissement 1998-2001**

Monsieur Petit présente les principaux axes sur lesquels doivent s'appuyer les réflexions et les propositions relatives au bilan du précédent contrat et à la préparation du prochain contrat quadriennal.

Deux points essentiels doivent notamment retenir l'attention : l'insertion professionnelle ainsi que la poursuite et le renforcement de la modernisation de la gestion de l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis.

Mademoiselle Plaisant prend la parole pour demander ce qui est prévu dans le domaine de l'accueil des étudiants handicapés et insiste sur la nécessité de renforcer les structures (local et moyens logistiques).

Messieurs Petit et Defrenne estiment que la livraison prévue à la rentrée 1998 de la Maison de l'Étudiant apportera une solution définitive à cette question. D'ici là, une solution sera recherchée pour abriter ce service.

## . Le tutorat

Monsieur Petit fait le point sur les actions de tutorat menées dans le cadre du contrat 1994-1997 pour lesquelles l'UVHC a obtenu 300.000 Francs par an.

Monsieur Petit rappelle la distinction entre tutorat d'accueil et tutorat d'accompagnement et précise que les actions ont été jusqu'ici essentiellement assumées par l'Institut des Sciences et Techniques de Valenciennes.

Monsieur Petit présente ensuite le bilan quantitatif et qualitatif du tutorat et estime qu'il est globalement positif tant pour les tutorés (mise en confiance, informations pratiques) que pour les tuteurs (bonne première expérience pédagogique).

Monsieur Petit conclut sur ce point en présentant les projets pour l'année 1996-1997 de la Faculté de Droit Economie Gestion (tutorat d'accompagnement), de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines (tutorat d'accueil) et de l'ISTV (tutorat d'accueil et d'accompagnement).

Mademoiselle Plaisant et Monsieur Dussart initient alors un débat sur les modalités de rémunération des tuteurs et des enseignants encadrant les tuteurs.

Monsieur Mennecier propose de fixer des règles permettant d'harmoniser les rémunérations des étudiants-tuteurs.

Enfin Monsieur Mennecier rappelle que la seule possibilité de rémunération des enseignants en dehors de la présence des étudiants est ouverte par un décret Chirac de 1976 sur la base de la vacation.

Une circulaire précisant les modalités de mise en place du tutorat doit être publiée incessamment.

## . L'insertion professionnelle

Monsieur Petit donne la parole à Monsieur Ludovic Bernard, représentant Monsieur Nongaillard.

Monsieur L. Bernard présente le bilan des actions menées dans le cadre du contrat 1994-1997 puis énonce les projets que se propose de poursuivre la cellule d'insertion professionnelle de l'UVHC :

- renforcement et développement de l'existant,
- sensibilisation des étudiants de 1er cycle à l'élaboration de projets professionnels,
- sensibilisation des étudiants à la création d'entreprise.

Monsieur Thomas, Conseiller élu en remplacement de Monsieur Keller, considère que les actions menées sont positives pour l'étudiant mais qu'il manque à l'UVHC un dispositif centralisé de recueil des offres d'emploi sur le modèle des Grandes Écoles.

Monsieur Mayeur précise que ces réseaux sont très fermés et protégés.

Monsieur Thomas propose la création d'un réseau Interuniversitaire des offres d'emploi.

S'ensuit une réflexion, animée par Mademoiselle Plaisant et Monsieur Petit, sur les missions de la cellule d'insertion professionnelle. S'agit-il d'un service d'aide à l'insertion professionnelle ou d'une structure de placement sur le modèle de l'Association Pour l'Emploi des Cadres ?

Monsieur L. Bernard conclut le débat en considérant que ces deux missions sont compatibles. Les objectifs recherchés sont d'aider l'étudiant à bâtir son projet professionnel mais aussi de faciliter "l'employabilité" en s'appuyant sur des outils de type réseau :

- annuaire des anciens étudiants,
- annuaire des diplômés diffusés auprès des entreprises.

## . L'orientation

Monsieur Petit donne la parole à Mademoiselle Plaisant qui sollicite les réactions des Conseillers sur le bilan qui leur a été diffusé. Mademoiselle Plaisant souligne l'absence de création de postes de Conseillers d'Orientation. Monsieur Petit précise que cette question a été évoquée dans le Schéma Régional.

Monsieur Thomas constate que l'orientation existe surtout en 1<sup>o</sup> cycle et qu'elle devrait être étendue aux cycles suivants.

Monsieur Dussart estime que les étudiants sont informés et qu'ils s'inscrivent en masse en Institut Universitaire de Formation des Maîtres malgré les faibles possibilités de débouchés que ces formations offrent à l'heure actuelle. Monsieur Dussart considère qu'à partir de la maîtrise, un étudiant doit être capable de se prendre en charge.

Monsieur Defrenne estime que le problème est plus large et qu'actuellement, il existe très peu de perspectives en matière d'insertion professionnelle. D'après lui, la solution ne passe pas par l'orientation mais par l'ouverture de filières facilitant l'insertion. L'Université doit également être plus créative et imaginer des formations permettant de récupérer les étudiants en situation d'impasse.

Monsieur Gaba souligne le décalage entre les formations et les métiers en prenant l'exemple de l'informatique. Monsieur Gaba considère que c'est la peur du chômage qui incite les étudiants à se réfugier à l'IUFM.

Mademoiselle Plaisant et Monsieur Petit concluent sur ce point en proposant de désigner dans chaque Institut une personne relais aux actions du SUAOP.

## . La formation continue

Monsieur Petit donne la parole à Monsieur Defrenne qui présente le bilan de la Formation Continue.

Monsieur Defrenne constate que de nombreux centres de formation privés ferment actuellement en raison essentiellement d'une baisse de la croissance économique.

Le nombre global de stagiaires en formation continue est en baisse à l'UVHC de 1993 à 1995. Monsieur Defrenne met l'accent sur deux points :

- une diminution conséquente du nombre de salariés,
- une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi.

Monsieur Defrenne souligne que paradoxalement, le volume financier dégagé par la formation continue croît sur la même période. Il avance comme explications une vigilance accrue sur les sources de financement et un accueil de plus en plus axé sur une analyse en coût marginal (on remplit les groupes).

Les courbes de bilans de compétences sont en baisse pour trois raisons :

- l'effet de création ne joue plus,
- d'autres centres se sont créés (TERTIA 3000),
- les actions de promotion et de publicité sont insuffisantes par manque de personnel.

Dans le secteur Langues, l'activité est stable depuis 1993 (Diplôme Inter Universitaire de Langues). Un site d'examen réservé aux personnes ayant au moins cinq années d'expérience professionnelle s'est ouvert à Valenciennes (première session en Novembre). L'IUT représente 50% de l'activité dans le secteur Langues.

## **APOGÉE**

Monsieur Petit rappelle qu'APOGÉE est un outil au service du projet d'établissement et qu'il s'inscrit dans le cadre de la modernisation de la gestion de l'UVHC.  
Monsieur Petit donne la parole à Monsieur Mennecier, Chef de projet APOGÉE.

Monsieur Mennecier débute son exposé en rappelant les étapes par lesquelles l'UVHC doit se doter d'un dispositif permettant d'améliorer le contrôle et la gestion de l'ensemble de ses activités :

- NABUCO : implanté au 01/01/1995 - Gestion comptable et financière,
- APOGÉE : en cours d'implantation - Gestion des étudiants et des enseignements,
- HARPEGE : à terme - Gestion du personnel.

Ces applications sont développées par un GIP dans le cadre d'une adhésion volontaire des Universités. Ils bénéficient du label du MENESR très favorable à une démarche de modernisation de la gestion des Universités.

Après cette introduction, Monsieur Mennecier explicite la démarche d'implantation d'APOGÉE en présentant les phases sur lesquelles elle repose:

### **. Diagnostic de l'existant**

Monsieur Mennecier présente les procédures actuelles d'admission et de préinscription.

Monsieur Mennecier souligne que les procédures d'inscription diffèrent selon que les filières sont sélectives ou non. Il rappelle que pour les étudiants, il existe deux types d'inscription ; une inscription administrative et une inscription pédagogique.

Actuellement, l'UVHC ne dispose pas de moyens de contrôle permettant de repérer qu'un étudiant inscrit pédagogique est inscrit administratif.

Ce dysfonctionnement a des causes historiques. Les inscriptions administratives s'effectuent au niveau du Service Central de la Scolarité alors que les inscriptions pédagogiques se font au niveau des Instituts.

Monsieur Mennecier conclut sur ce point en soulignant l'absence d'harmonisation des outils informatiques de gestion des notes.

## **. Les objectifs**

Monsieur Mennecier considère qu'APOGÉE doit être au service des objectifs suivants :

- clarifier l'offre de formation et les modalités de contrôle de connaissances (ce qui doit permettre également d'inverser la courbe du contentieux avec les étudiants),
- faciliter le suivi des étudiants (dossier, jury, notes, etc.),
- constituer une base unique de données fiables aux normes SISE,
- redéfinir la fonction scolarité et restructurer le service en offrant notamment aux étudiants un guichet unique pour les inscriptions.

## **. Structure du groupe de suivi**

La structure chargée de l'implantation d'APOGEE s'appuiera sur un groupe de suivi constitué :

- d'un Comité Directeur (organe politique de la structure) qui en liaison avec le Conseil d'Administration et le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire aura en charge les orientations, décisions et arbitrages,
- d'une Équipe Projet chargée de la coordination, de la réalisation et du suivi des travaux et de la communication.

La composition du Comité Directeur et de l'Équipe Projet est détaillée dans les documents remis aux Conseillers.

## **. Calendrier de mise en place**

- Octobre 96 à Février 97 : Modélisation, préparation technique et visite cadrage,
- Janvier 97 à Mars 97 : Livraison du logiciel, tests et paramétrages,
- Février 97 à Avril 97 : Formation de formateurs,
- Juin 97 : Simulations,
- Rentrée 97 : Inscriptions administratives et inscriptions pédagogiques pour 1 à 2 diplômes maximum par composante,
- Rentrée 98 : Inscriptions pédagogiques pour tous les diplômes et test de déconcentration sur une composante,
- Rentrée 99 : Généralisation de la déconcentration.

Monsieur Petit sollicite les réactions des Conseillers sur le projet.

Monsieur Tahon demande si le logiciel implique une gestion centralisée des stages au niveau de l'UVHC.

Monsieur Mennecier lui répond que ce point continuera de relever de la compétence des Instituts.

Mademoiselle Plaisant s'interroge sur la gestion des mises à jour de la base.

Monsieur Mennecier répond que les mises à jour des habilitations de diplômes seront gérées au niveau du Service Central de la Scolarité et que les éléments pédagogiques et les modalités de contrôle de connaissances seront décentralisés au niveau des Instituts.

Monsieur Tahon demande si des sites universitaires ont choisi un fonctionnement déconcentré.

Monsieur Mennecier répond que Rennes 1 a fait le choix de cette solution, information confirmée par Monsieur Mayeur.

L'application APOGÉE supposant l'équipement de l'UVHC en P.C., Mademoiselle Plaisant s'interroge sur la reconversion du parc MacIntosh.

Monsieur Mayeur considère que ce point ne devrait pas engendrer de surcoûts importants étant donné l'obsolescence rapide du matériel informatique. Le parc MacIntosh pourra, d'autre part, être recyclé pour partie en postes Bureautique.

Des Conseillers posent la question de la maintenance et de l'évolution de l'application. Pourront-ils être confiés à des "informaticiens-maisons" ?

D'après Messieurs Mennecier et Mayeur, cette hypothèse n'est pas praticable. Le "coeur" du logiciel est maintenu par le GIGUE. Le développement de besoins spécifiques à l'UVHC passe par le recours à des outils d'aide à la décision, type Business Object.

Monsieur Petit recueille à l'unanimité l'avis favorable du CEVU sur la démarche, les structures et le calendrier proposés pour la mise en place d'APOGÉE.

### **Questions diverses**

Mademoiselle Juhen expose les difficultés qu'elle rencontre dans l'exercice des missions du Service des Sports. Elle fait lecture aux Conseillers d'un courrier dans lequel elle demande à Monsieur le Président de l'UVHC de faire le maximum pour libérer les étudiants le jeudi après-midi afin qu'ils puissent consacrer cet après-midi à la pratique d'activités sportives. Mademoiselle Juhen sollicite Monsieur le Président du CEVU et les Conseillers pour qu'ils la soutiennent dans cette requête. Les Conseillers donnent leur accord à Monsieur Petit pour appuyer cette demande auprès du Président.

Madame Duvivier interroge Mademoiselle Juhen sur la pratique du sport à Maubeuge.

Mademoiselle Juhen considère qu'il lui est impossible de mettre un enseignant à disposition du site de Maubeuge pour une centaine d'étudiants.

Monsieur Petit lève la séance à 17 h 05.

**Étaient présents :**

<b>Personnalités Extérieures :</b>	Mme Bressan,
<b>Collège A :</b>	MM. Defrenne, Horling, Nicaise, Tahon, Thomas D. G.,
<b>Collège B :</b>	Mlle Juhén, MM. Déprez, Goutin, Petit, Santens,
<b>Collège AITOSS :</b>	Mme Cromlin, M. Balenghien,
<b>Collège Usagers :</b>	Mlle Lecutier, MM. Arnould, Costa, Gaba,
<b>Membres de Droit :</b>	M. Mennecier,
<b>Invités :</b>	Mmes Coulier, Duvivier, Mlles Plaisant, Steiner, MM. Bernard, Canonne, Dussart, Mayeur,
<b>Excusés :</b>	Mme Lesage, MM. Fréville, Loquet, Nongailard, Raviart, Van Ceulebroeck,
<b>Ont donné pouvoir :</b>	M. Schneider à Mme Bressan, M. Waxin à M. Petit, Mme Tréfois à M. Balenghien